

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARIAT

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION AGRICOLES
COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES

AGRICULTURAL COOPERATIVE
AND COMMUNITY EDUCATION
AND TRAINING DIVISION

CELLULE DES PROGRAMMES
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

EDUCATION AND TRAINING
PROGRAMM UNIT



COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

0000030

N° _____ /CRP/MINADER/SG/DEFACC/CPEF DU 15 JUL 2024

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNIQUE :

Le concours d'entrée en première année du Cycle des Techniciens Supérieurs du Génie Rural (TSGR) au titre de l'année académique 2024/2025, se déroulera le 31 août 2024 :

- ✓ Pour l'Ecole Technique d'Agriculture (ETA) de GAROUA, l'Ecole pour la Formation des Spécialistes en Equipements et Aménagements Ruraux (EFSEAR) de KUMBA, le Centre International d'Etudes Polytechniques d'OBALA (CIEPO) et l'Institut Supérieur YERIMA DEWA (ISYD) de GAROUA;
- ✓ Dans les Centres ci-après : CRA de BAMBILI, EBOLOWA et MAROUA ; EFSC de EBOLOWA et BAMENDA ; EFSDC de GUIDER, KUMBA et SANTA ; EFSEAR de KUMBA ; ETA de ABONG-MBANG, BAFANG, BAMBILI, DIBOMBARI, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA, CIEPO (OBALA), IAO (OBALA), ISSAEER (SA'A), ISTAO (OMBESSA), ISYD (GAROUA), AGENLA ACADEMY (YAOUNDE), WALYA SUP (YAGOUA), ISMAM (NKONGSAMBA), HFIB (BUEA), ISSTAD (DOUALA), ISSTMADD (NGAOUNDERE), IFPAK (KAELE), IFP-TAN (NDIKINIMEKI) et EPAMO (MOKOLO) ;
- ✓ Et dans les Centres spéciaux de DOUALA, NGAOUNDERE et YAOUNDE.

I - OFFRE DE FORMATION

La formation dure deux (02) ans et est sanctionnée par un Diplôme de Technicien Supérieur du Génie Rural délivré par le MINADER, dans les options suivantes :

OH 1

- Gestion de l'Eau (GE) ;
- Constructions Rurales (CR).

II - REPARTITION DES PLACES

❖ Options : Gestion de l'Eau et Constructions Rurales

• EFSEAR de KUMBA	Candidats externes	100
• CIEPO	Candidats externes	40

❖ Option : Gestion de l'Eau

ETA de GAROUA	Candidats externes	40
ISYD de GAROUA	Candidats externes	40

III- CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Ce concours est ouvert en session unique aux candidats externes. Peut faire acte de candidature, toute personne de nationalité camerounaise, titulaire du Baccalauréat scientifique ou technique (C, D, E, F.T....), ou encore de tout autre diplôme équivalent attesté par les instances compétentes.

Les élèves ayant présenté les examens nationaux pour la session 2024 et étant en attente de leurs résultats peuvent faire acte de candidature, et sont autorisés à concourir sous réserve de l'obtention de leur diplôme. Ces derniers doivent fournir comme pièce justificative, le récépissé d'inscription audit examen de l'année en cours, et compléter impérativement leur dossier de candidature dès publication dudit résultat. **Leur admission définitive sera fonction de l'obtention du diplôme requis.**

Toutefois, les candidats étrangers et les candidats présentés par les entreprises, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les Organismes et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) peuvent, dans la limite des places disponibles, être admis sur étude de dossier.

Les candidats ayant des diplômes étrangers doivent produire les équivalences délivrées par les instances compétentes.

L'inscription au concours ainsi que le paiement des frais de concours se feront en ligne suivant le lien ci-après : <https://www.sms-minader.cm> et les dossiers physiques seront déposés dans les différents centres de concours, au plus tard le **23 août 2024**.

IV - COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront les pièces suivantes :

- Une demande timbrée à 1500 FCFA, adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, indiquant le centre d'examen et l'école choisis ;
- Une photocopie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;

- Une photocopie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 03 mois ;
- Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
- Un certificat médical attestant que le candidat est apte à effectuer les travaux agropastoraux et ruraux ;
- 02 photos couleurs récentes 4x4 ;
- Une lettre de parrainage pour les candidats présentés par les entreprises, CTD, Organismes et ONG ;
- Une fiche d'inscription générée automatiquement par l'application après inscription en ligne ;
- Un reçu de versement des frais de concours d'un montant de 20 000 (vingt mille) FCFA générés automatiquement par l'application après paiement en ligne pour les candidats externes ;
- Un reçu de versement des frais d'étude de dossier d'un montant de 35 000 (trente-cinq mille) FCFA générés automatiquement par l'application après paiement en ligne pour les candidats étrangers et les candidats présentés par les entreprises, CTD, Organismes et ONG ;

Les dossiers de candidatures seront déposés aux lieux ci-après :

- Les Directions des écoles du dispositif de formation du MINADER (CRA, EFSC, EFSDC, EFSEAR, ETA, CIEPO, IAO, ISSAEER, ISTAO, WALYA SUP, ISMAM NKONGSAMBA, HFIB, ISYD, AA, ISSTAD, ISSTMADD, IFPAK, IFP-TAN et EPAMO ;
- La Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires (DEFACC) du MINADER ;
- Les Délégations Régionales d'Agriculture et du Développement Rural du Littoral et de l'Adamaoua.

Les dossiers des candidats étrangers et des candidats présentés par les Organismes reçus dans les différents centres doivent être transférés à la DEFACC pour étude.

V - FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation se présentent ainsi qu'il suit :

- EFSEAR de Kumba et ETA de Garoua

- | | |
|---|--|
| • Frais d'inscription annuels | 25 000 FCFA |
| • Frais de scolarité annuels | |
| ○ Candidats externes | 200 000 FCFA |
| ○ Candidats étrangers et candidats présentés
par les Entreprises, CTD, Organismes et ONG | 500 000 FCFA |
| • Caution | 25 000 FCFA (remboursable
à la fin de la formation) |

- **CIEPO d'OBALA**

- Frais d'inscription et d'assurance annuels 50 000 FCFA
- Frais de scolarité annuels 350 000 FCFA

- **ISYD de GAROUA**

- Frais d'inscription annuels 50 000 FCFA
- Frais de scolarité annuels 300 000 FCFA

VI - HORAIRES ET MODALITES DE DEROULEMENT DES EPREUVES

Date	Nature des épreuves	Pourcentage	Durée	Horaire
31 août 2024	Connaissances Scientifiques et Techniques	75%	4h	8h - 12h
	Culture Générale	25%	3h	14h - 17h

N.B. : Note éliminatoire = 05/20

Chaque candidat doit se présenter au centre d'examen à 06 heures 30 minutes, muni des pièces suivantes :

- Le récépissé de dépôt du dossier ;
- La Carte Nationale d'Identité (CNI) ou le récépissé en cours de validité.

VII - PROGRAMME DU CONCOURS

L'épreuve de **Connaissances Scientifiques et Techniques** portera sur les points suivants :

- Mathématiques niveau Terminale scientifique ou technique (C, D, E, F, T,.....) ;
- Physique-chimie niveau Terminale scientifique ou technique (C, D, E, F, T,.....).

L'épreuve de **Culture Générale** portera sur les grands problèmes de développement nationaux ou internationaux de l'heure.

VIII- PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS

Les résultats seront publiés par voie de communiqué du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

Yaoundé, le 15 JUL 2024

**Le Ministre de l'Agriculture et du
Développement Rural**

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA
- MINADER/DRH
- TOUTES LES DRADER
- TOUS LES CENTRES DE CONCOURS
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES



Gabriel MBAIROZE